

ENVIRONNEMENT

Gaz de schiste: Fillon demande de veiller à l'absence d'opérations de forage

A. l'AFP | France | Publié le 14/03/2011

François Fillon a demandé vendredi 11 mars 2011 à son gouvernement de veiller à ce qu'il ne soit procédé à aucune opération de forage de gaz et huiles de schiste à l'aide de méthodes non conventionnelles d'ici la remise de rapports début juin sur leur impact environnemental.

Dans un courrier adressé à trois ministres -Nathalie Kosciusko-Morizet (Ecologie), Claude Guéant (Intérieur) et Christine Lagarde (Economie)-, le chef du gouvernement signale que « des permis de recherche et des autorisations de travaux d'exploration ont pu être délivrés » pour de telles opérations de forage, vivement contestées par des écologistes et élus locaux.

Principe de précaution

Pour s'y opposer dans l'immédiat, il invoque le « principe de précaution ».

« La Charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle, précise que +lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent (...) à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage+ », relève-t-il.

En conséquence, François Fillon demande à ses ministres « de mettre en oeuvre (...) les procédures administratives nécessaires pour qu'aucune opération de forage non conventionnelle ne soit engagée avant que les rapports n'aient été rendus publics et sans que les mesures d'information et de consultation du public prévues par la Charte de l'environnement n'aient été respectées ».

« A ce jour aucune opération de ce type n'a débuté », note-t-il.

Le gouvernement a suspendu en février les travaux de prospection de gaz de schiste, et deux études sont en cours sur l'impact de la méthode non conventionnelle.

Rapports attendus pour la première quinzaine de juin

Les rapports « sont attendus pour la première quinzaine de juin », note le Premier ministre, qui juge « l'interrogation » des populations « légitime ».

A l'origine -avec Pascal Terrasse (PS)- d'une motion parlementaire « contre l'exploitation du gaz de schiste », ^[1] co-signée par 80 parlementaires de tous bords, Pierre Morel-à-L'Huissier (UMP) s'est dit dans un communiqué « très satisfait » de cette démarche du Premier ministre.

Le gaz de schiste est présenté par les uns comme une manne énergétique sur laquelle il faudra compter et par les autres comme une catastrophe écologique.

Contrairement au gaz naturel classique, il ne se situe pas dans une poche mais se trouve pris au piège dans des roches très peu perméables. Pour l'exploiter, il faut injecter d'énormes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques.

Réserves plus de quatre fois plus importantes que le gaz

Selon l'Institut français du pétrole, les réserves mondiales représenteraient plus de quatre fois les ressources de gaz conventionnel.

Les Etats-Unis sont, de loin, les premiers à utiliser cette ressource qui représente désormais de 15 à 20% de leur production totale de gaz.

En mars 2010, le gouvernement avait octroyé des permis de prospection dans trois zones concernant les départements de l'Hérault, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Drôme.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Gaz de schistes : Martin Malvy demande l'abrogation des permis d'exploitation
- La Picardie prête à s'opposer « par tous les moyens » à l'exploitation du gaz de schiste